



Rambouillet Territoires
22 rue Gustave Eiffel - ZA Bel Air
BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex
Tél. 01 34 57 20 61 - Fax 01 34 84 01 57

CC2304FI11 Budget GEMAPI & gestion eaux pluviales : approbation du compte administratif 2022

Conseil Communautaire du lundi 3 avril 2023
Convocation du 28 mars 2023

78120 RAMBOUILLET
Affichée le 28 mars 2023

Présidence : Thomas GOURLAN

Secrétaire de Séance : Nathalia BRICAUD

Conseillers titulaires		Suppléants	Absents représentés par
AGUILLON Claire	REP		SIRET Jean-François
ALIX Martial	P	PORTHAULT Jérôme	
BATTEUX Jean-claude	P	ALOISI Henri	
BAX DE KEATING Geoffroy	P		
BERNARD Jean-Luc	P		
BONTE Daniel	P		
BRICAUD Nathalia	P	CHEMIN Delphine	
BRIOLANT Stéphanie	P	DEFFRENNE Philippe	
CABRIT Anne	REP	BUREAU Norbert	SALIGNAT Emmanuel
CAILLOL Valérie	P		
CARESMEL Marie	REP		PETITPREZ Benoît
CARIS Xavier	P		
CAZANEUVE Claude	REP	PELOYE Robert	DEMICHELIS Janny
CHANCLUD Maurice	P	GODEAU Hervé	
CHERET Claire	P	PASSET Georges	
CHRISTIANNE Janine	P		
CINTRAT Alain	P		
CONVERT Thierry	P	MAZE Michel	
COPETTI Isabelle	P	MANDON Franck	
DEMICHELIS Janny	P	LENTZ Jacques	
DENAI Lionel	P		
DEMONT Clarisse	P		
DESMET France	P		
DEROFF Joseph	AE		
DRAPPIER Jacky	P	QUINTON Benjamin	
DUCHAMP Jean-Louis	P	DELABBAYE Jean-Yves	
DUPRESSOIR Hervé	P		
FLORES Jean-Louis	P	HAROUN Thomas	
FOCKEDEV William	P		
FORMENTY Jacques	P	CARZUNEL Martine	
GAILLOT Anne-Françoise	P	LE MENN Pascal	
GHIBAUDO Jean-Pierre	PS	GUILLARD Olivier	
GOURLAN Thomas	O		

GROSSE Marie-France	P		
GUIGNARD Sylvain	AE		
IKHELF Dalila	REP		BAX DE KEATING Geoffroy
JAFFRE Valéry	P		
JEGAT Joëlle	P		
JUTIER David	P		
LAHITTE Chantal	P		
LAMBERT Sylvain	P	GATINEAU Christian	
LECOURT Guy	P	BAUDESSON Hélène	
MALARDEAU Jean-Pierre	P	BERTHIER Lydie	
MARGOT JACQ Isabelle	P		
MARCHAL Evelyne	P	GENTIL Jean-Christophe	
MATILLON Véronique	P		
MAY OTT Ysabelle	P	VEIGA José	
MOUFFLET Catherine	P		
NEHLIL Ismaël	P		
PAQUET Frédéric	P		
PASQUES Jean-Marie	P		
PETITPREZ Benoît	P		
QUERARD Serge	P	SAISY Hugues	
QUINTON Gilles	P	CHARRON Xavier	
REY Augustin	REP		FOCKEDEV William
ROLLAND Virginie	REP		BONTE Daniel
ROSTAN Corinne	P	MARECHAL Michel	
ROUHAUD Jean Christophe	P	FAUQUEREAU Nadine	
SALIGNAT Emmanuel	P	CHALLOY Camélia	
SCHMIDT Gilles	P		
SIRET Jean-François	P		
STEPHANE Nathalie	P		
TROGER Jacques	P	BARDIN Dominique	
TRONEL Didier	P		
WEISDORF Henri	P		
YOUSSEF Leïla	REP		MOUFFLET Catherine
ZANNIER Jean-Pierre	P	THEVARD Nicolas	

Conseillers : 67	Présents : 56	Représentés : 8	Votants potentiels : 64	Absents/Excusés : 2	Ne prend pas part au vote (0) : 1
	Présents titulaires : 55				
	Présents suppléants : 1				

PT : présent titulaire – PS : présent suppléant – Rep : Représenté – 0 : ne prend pas part au vote – X : ne siège pas – A : absent – E : excusé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M 14 annexée à l'arrêté du 9 novembre 1998,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération du 3 avril 2023 portant approbation du compte de gestion du budget Gemapi et gestion des eaux pluviales M14 de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 17 décembre 2021 portant ouverture des crédits d'investissement pour 2022,

Vu le Budget Gemapi et gestion des eaux pluviales 2022 adopté par délibération du 11 avril 2022, et la décision modificative n°1 adopté par délibération du 19 décembre 2022,

Vu le Compte Administratif 2022 annexé à la présente délibération,

Considérant que « le vote sur l'arrêt des comptes 2022 doit intervenir au plus tard le 30 juin 2023. Le compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale est transmis avant le 1^{er} juin 2023. »,

Considérant que dans la séance où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président du fait que le Président de l'EPCI peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

Vu la présentation du Compte Administratif 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Budget du 23 mars 2023 et du Bureau communautaire du 20 mars 2023,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget Gemapi et gestion des Eaux pluviales et son résultat, conforme au compte de gestion du Trésorier, dont les mouvements sont exposés ci-après :

GEMAPI ET EAUX DE PLUIE RESULTAT 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2022	896 209,54 €	320 166,59 €	
DEPENSES exercice 2022	825 231,42 €	128 744,15 €	108 595,42 €
Resultat exercice 2022	70 978,12 €	191 422,44 €	-108 595,42 €
Resultat exercice antérieur reporté	1 296 918,34 €	-145 014,37 €	
RESULTAT NET EXERCICE 2022	1 367 896,46 €	46 408,07 €	

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »